

Toulon, le 17 juin 2010

DIVISION « ACTION DE L'ETAT EN MER »

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 79 / 2010

PORTANT CRÉATION D'UNE COMMISSION D'EXPERTISE CHARGÉE D'ÉVALUER LES MODALITÉS ET LES CONDITIONS DE DÉMONSTRATION D'UN SOUS-MARIN CIVIL ÉTRANGER DESTINÉ AU TRANSPORT DE PASSAGERS

Le vice-amiral d'escadre Yann Tainguy
préfet maritime de la Méditerranée

- VU le décret n° 2004-112 du 6 février 2004 relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer,
- VU la demande formulée par la société U-Boat Worx,

A R R E T E

ARTICLE 1

Il est institué une commission d'expertise chargée d'évaluer les conditions de démonstration du sous-marin néerlandais C-Quester 3.

ARTICLE 2

La composition de cette commission placée sous la présidence de l'adjoint du préfet maritime pour l'action de l'Etat en mer est fixée comme suit :

- L'adjoint « opérations » du commandant de la zone maritime de Méditerranée ou son représentant,
- Monsieur le directeur de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) ou son représentant,
- Monsieur le directeur de l'institut national de plongée professionnelle (INPP) ou son représentant,

- Monsieur le commandant de la cellule de plongée humaine et d'intervention sous la mer (CEPHISMER),
- Monsieur le médecin référent plongée du centre d'expertise médicale du personnel plongeur de la marine (CEMPPM),
- Autorité de domaine particulier survie/sauvetage de l'état major ALFOST,
- Monsieur le directeur du CROSSMED,
- Monsieur le chef de la division action de l'État en mer de la préfecture maritime de la Méditerranée.

ARTICLE 3

La commission peut entendre, en tant que de besoin, toute personne qualifiée de son choix.

ARTICLE 4

Le chef de la division action de l'État en mer de la préfecture maritime de la Méditerranée est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté.

Le préfet maritime de la Méditerranée
par délégation,
le commissaire général de la marine Jean-Loup Velut
adjoint au préfet maritime



DESTINATAIRES :

- M. le commissaire général de la marine, adjoint au préfet maritime de la Méditerranée
- M. le capitaine de vaisseau adjoint « opérations » du commandant de la zone maritime Méditerranée
- M. le directeur de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER)
- M. le directeur de l'institut national de plongée professionnelle (INPP)
- M. le commandant de la cellule de plongée et d'intervention sous la mer (CEPHISMER)
- M. le médecin référent plongée du centre d'expertise médicale du personnel plongeur de la marine (CEMPPM)
- Autorité de domaine particulier survie/sauvetage de l'état major ALFOST
- M. le directeur du CROSSMED
- Monsieur le chef de la division « action de l'État en mer » de la préfecture maritime de la Méditerranée

COPIES EXTÉRIEURES (transmis par voie électronique) :

- M. le préfet du département du Var
- M. le préfet du département des Alpes-Maritimes
- M. le directeur interrégional de la mer « Méditerranée »
- M. le directeur régional des garde-côtes de Méditerranée
- M le directeur départemental des territoires et de la mer du Var
- M le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes
- M le directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral du Var
- Mme le directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral des Alpes Maritimes
- M. le commandant du groupement de gendarmerie maritime Méditerranée

COPIES INTÉRIEURES :

- AEM/RM (*transmis par voie électronique*)
- CHRONO
- ARCHIVES